

**REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS
DES MALADIES ORPHELINES
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2026**

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2026

SOMMAIRE

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Note complémentaire	8 - 12



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Regroupement québécois des maladies orphelines

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme **REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES**, qui comprennent le bilan au 30 juin 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre examen de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 30 juin 2026 et 2025, de l'actif à court terme au 30 juin 2026 et 2025, et des actifs nets au 30 juin 2026 et 2025.

Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'examen avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme **REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES** au 30 juin 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

 Joly Riendeau et Associé inc.¹

Sherbrooke, le 16 septembre 2026

¹ Par Frédérick Roy, CPA auditeur

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

(non audité)

	2026 (12 mois)	2025 (6 mois)
Produits		
Commandites	220 000 \$	95 000 \$
Subventions du gouvernement provincial (PSOC)	164 915	80 022
Dons	52 808	4 639
Subvention de la Fondation Telus Santé	5 000	3 333
Intérêts	4 082	2 658
Inscriptions	670	22
Ventes d'articles promotionnels	147	-
	447 622	185 674
Charges		
Salaires et charges sociales	355 862	133 509
Honoraires professionnels	62 396	18 567
Conférences	49 834	21 235
Publicité et articles promotionnels	25 664	1 526
Frais informatiques	11 112	6 088
Dons	8 002	-
Frais de déplacement	7 225	1 211
Abonnements et cotisations	2 876	1 322
Fournitures de bureau et papeterie	2 630	253
Télécommunications	653	239
Assurances	613	-
Formation	406	-
Intérêts et frais bancaires	220	160
Amortissement des immobilisations corporelles	217	124
	527 710	184 234
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(80 088) \$	1 440 \$

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

(non audité)

			2026	2025
	Investi en immobi- lisations	Non affecté	Total (12 mois)	Total (6 mois)
Solde au début	770 \$	185 307 \$	186 077 \$	184 637 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(217)	(79 871)	(80 088)	1 440
Acquisition d'immobilisations corporelles	24	(24)	-	-
Solde à la fin	577 \$	105 412 \$	105 989 \$	186 077 \$

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES

BILAN

30 JUIN 2026

(non audité)

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	132 135 \$	199 688 \$
Débiteurs	4 547	2 877
Frais payés d'avance	5 775	5 745
	142 457	208 310
Immobilisations corporelles (note 3)	577	770
	143 034 \$	209 080 \$
Passif		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (note 4)	133 \$	- \$
Créditeurs (note 5)	36 912	18 003
Apports reportés (note 6)	-	5 000
	37 045	23 003
Actif net		
Investi en immobilisations	577	770
Non affecté	105 412	185 307
	105 989	186 077
	143 034 \$	209 080 \$

Approuvé par,

_____, administrateur

_____, administrateur

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

(non audité)

	2026 (12 mois)	2025 (6 mois)
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(80 088) \$	1 440 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	217	124
	(79 871)	1 564
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(1 670)	(476)
Frais payés d'avance	(30)	1 880
Créditeurs	18 909	(6 739)
Apports reportés	(5 000)	(3 333)
Produits reportés	-	(10 000)
	12 209	(18 668)
	(67 662)	(17 104)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(24)	-
Activité de financement		
Emprunt bancaire	133	-
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(67 553)	(17 104)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	199 688	216 792
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	132 135 \$	199 688 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	132 135 \$	199 688 \$

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES

NOTE COMPLÉMENTAIRE

30 JUIN 2026

(non audité)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme est un regroupement de personnes oeuvrant dans le domaine des maladies orphelines et fait la promotion de la reconnaissance des maladies orphelines.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES

NOTE COMPLÉMENTAIRE

30 JUIN 2026

(non audité)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Accords d'infonuagique

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question. Le montant comptabilisé en charges lié à ces accords s'élève à 15 242 \$ en 2026 (2025 : 4 815 \$). Ces charges sont présentées sous la rubrique « Frais informatiques » à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Matériel informatique	30 %
Équipements	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES

NOTE COMPLÉMENTAIRE

30 JUIN 2026

(non audité)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse.

3. Immobilisations corporelles

	2026		2025	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	2 402 \$	1 986 \$	416 \$	595 \$
Équipements	2 864	2 703	161	175
	5 266 \$	4 689 \$	577 \$	770 \$

4. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 5 000 \$, portant intérêts au taux de 9,95 % et renouvelable annuellement.

L'organisme dispose également d'une facilité de crédit sous forme de carte de crédit au montant de 10 000 \$, portant intérêt au taux de 9,95 %.

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES

NOTE COMPLÉMENTAIRE

30 JUIN 2026

(non audité)

5. Crédoiteurs

	2026	2025
Comptes fournisseurs	478 \$	- \$
Salaires et vacances à payer	31 495	15 961
Sommes à remettre à l'État	4 939	2 042
	<u>36 912 \$</u>	<u>18 003 \$</u>

6. Apports reportés

Les produits reportés représentent des apports affectés destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent ainsi que pour la tenue d'événements spéciaux qui auront lieu au cours du prochain exercice.

	2026	2025
Solde au début	5 000 \$	8 333 \$
Moins : Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(5 000)	(3 333)
Solde à la fin	<u>- \$</u>	<u>5 000 \$</u>

7. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MALADIES ORPHELINES**NOTE COMPLÉMENTAIRE****30 JUIN 2026****(non audité)**

7. Instruments financiers (suite)**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard ses créditeurs.